

## Pour qui ?

▶ Tout candidat ayant déposé un dossier de demande d'aides à l'installation depuis mai 2016

## Les +

▶ Une majoration de la DJA de 1 320 à 2 400 € selon les zones

▶ Une équipe de conseillers expérimentés, objectifs et indépendants

## A noter

▶ Le contenu et la durée de la prestation sont adaptés à votre demande

▶ Sollicitation des conseillers d'entreprise ou spécialisées de la Chambre si besoin

▶ Tarifs et conditions de vente sur demande

## Contacts



**Rose LIENHARDT**  
Conseillère installation

**Tél. : 03 85 29 57 36**  
**06 74 65 27 52**

**rlienhardt@sl.chambagri.fr**

# Votre exploitation et vous

## Pack 5 ans : Accompagnements jeunes installés

### Vous souhaitez :

- **Vous donnez les moyens de réussir les premières années de votre installation**

### Notre réponse

- ▶ Un accompagnement privilégié individuel et collectif, les 5 premières années d'installation.
- ▶ L'opportunité d'adhérer à un groupe de développement entre des jeunes récemment installés pour permettre de :
  - sécuriser votre projet
  - identifier vos marges de progrès
  - partager votre expérience avec d'autres jeunes installés

### Notre prestation

### Conseil individuel et collectif

- ▶ Un conseil individuel : un point sur les démarches d'installation et une rencontre sur l'exploitation l'année 1
- ▶ Un conseil collectif : des rencontres avec d'autres installés
  - Une demi-journée pour faire le point sur les démarches « Devenir agriculteur : la dernière ligne droite »
  - Une formation PAC spécifique JA, chaque année une formation « Suivre et piloter vos résultats technico-économiques »
  - La possibilité de développer tout autre projet collectif
- ▶ Un partage de publications techniques
- ▶ L'opportunité de bénéficier de 500 euros sur des prestations de la Chambre d'agriculture

### Nos engagements

- ▶ La Chambre d'Agriculture vous accompagne de la conception de votre projet d'installation jusqu'à sa mise en œuvre 5 ans après
- ▶ Des phases de travail individuelles et ou collectives vous sont proposées.